



**ANNÉE 2026  
ODP PISTE POUMAILLE  
uniquement réservée pour les auto-écoles  
ou centres de formation pour l'apprentissage à la conduite**

## Dossier incomplet = pas d'autorisation d'occupation du domaine public

## **1. IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE**

## Nom de l'enseigne

## Raison sociale

Nom /Prénom du représentant

## Téléphone

Mail

Merci de bien vouloir renseigner votre adresse mail afin d'éviter les envois postaux.



N° Siret code APE

**Joindre obligatoirement l'extrait K-bis de moins de 3 mois**

## Adresse de l'établissement

Adresse de facturation (si différente de l'adresse du commerce)

## Nature du commerce

En cas d'ouverture en cours d'année, préciser la date :

En cas de reprise d'un commerce existant, nom du prédécesseur :

**Toute modification afférente à la présente déclaration devra être signalée sans délai au Service Sécurité Domaine Public (changement d'adresse, cessation d'activité....)**

## **2. DECLARATION D'OCCUPATION DU DOMAINÉ PUBLIC POUR L'ANNEE 2026**

**Je déclare sur l'honneur occuper la piste POUMAILLE dans le cadre de mon activité commerciale, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2026.**

**Je m'engage à payer la redevance (tarif fixé par le conseil municipal)**

Ce dossier doit être remis impérativement avant le 31 janvier 2026 (exception pour un commerce qui ouvre en cours d'année), soit :

- par mail à [sdp@ville-tulle.fr](mailto:sdp@ville-tulle.fr),
  - par courrier postal,
  - à l'accueil du service Sécurité Domaine Public (S.D.P.).

Dès réception de votre dossier **complet**, et d'après votre présente déclaration, un arrêté municipal et une facture d'occupation du domaine public seront établis.

Tulle, le  
(signature obligatoire avec cachet de l'entreprise)